

# LE TRAVAIL FRONTALIER AU BÉNÉFICE DES COLLECTIVITÉS FRONTALIÈRES ET DE LEURS HABITANT-ES

En préambule de cette tribune, il convient de rappeler que nous parlementaires, élu-es, citoyen-nes et travailleur-ses concerné-es par la dynamique économique et sociale sur les territoires frontaliers au Luxembourg, ne sommes pas opposés au travail transfrontalier : il est tout à fait compréhensible que nos concitoyen-nes aillent travailler de l'autre côté de la frontière s'ils y trouvent un meilleur salaire.

**Cette dynamique doit cependant s'inscrire dans une logique de développement territorial transfrontalier équilibré, qui ne doit pas se faire au détriment des travailleurs frontaliers. Nous souhaitons contribuer à cet objectif par cette prise de position commune.**

Actuellement, 53.000 Allemands et 117.000 Français travaillent au Grand-Duché de Luxembourg, mais habitent au-delà des frontières luxembourgeoises. Pour ces personnes, des dépenses publiques sont générées tant sur le lieu de résidence que sur le lieu de travail, par exemple dans le domaine des transports publics, de la garde d'enfants ou de l'éducation. L'impôt sur le revenu prélevé sur les frontaliers revient toutefois entièrement à l'État luxembourgeois.

**Nous demandons donc une adaptation des conventions entre l'Allemagne, la France et le Grand-Duché de Luxembourg, afin que nos collectivités locales, tant du côté français qu'allemand, puissent assurer comme il se doit leurs missions de service public local. Pour ce faire, nous proposons la mise en place d'une compensation fiscale par l'Etat luxembourgeois aux collectivités locales frontalières concernées, à l'instar de ce qui a déjà été convenu entre la Belgique et le Grand-Duché ou entre la France et la Suisse.**

Convaincu-es que nos relations transfrontalières peuvent correspondre à l'Europe des territoires en Grande Région comme définie à ses origines dès les années 1970 – réaffirmée récemment par la recommandation 438 votée à la quasi-unanimité par le Conseil de l'Europe à Strasbourg en 2019 – qui repose sur :

- La cohésion territoriale à travers une prospérité nouvelle et partagée ;
- La coopération transfrontalière afin d'améliorer les conditions de vie quotidienne des habitant-es : transports en commun, accès aux soins et à l'emploi, formation, etc.

La réalisation de cet objectif, que l'on pourrait résumer par un développement commun et équilibré, doit devenir une réalité permanente, notamment en révisant et adaptant les réglementations existantes.

Aujourd'hui, avec toujours plus d'Allemand-es (53.000) et de Français-es (117.000) travaillant de l'autre côté de la frontière et l'explosion des coûts de l'énergie, la situation n'est plus tenable, en particulier pour nos communes. C'est pourquoi l'introduction d'une compensation adéquate et permanente pour les pertes de recettes de l'impôt sur le revenu est indispensable à long terme. Sans cela, l'affaiblissement de nos services publics locaux par manque de marge d'action budgétaire est inéluctable.

La situation de crise géopolitique et énergétique que nous vivons doivent nous alerter et nous pousser à œuvrer pour une Europe et des territoires justes et solidaires, en rééquilibrant les relations entre Etats.

## Comment y arriver ?

Cela nous semble d'autant plus urgent et possible que des précédents de compensation fiscale existent déjà entre le Grand-Duché et la Belgique et entre la France et la Suisse. En effet, la Belgique reçoit annuellement une indemnité de 48 millions d'euros de la part du Luxembourg. En Suisse, un accord de compensation fiscale d'un montant de plus de 326 millions d'euros existe et bénéficie aux collectivités locales françaises. Une partie des sommes rétrocédées sont même spécifiquement dédiées aux projets structurants d'intérêt transfrontalier : de la même manière, une partie de la compensation luxembourgeoise pourrait alimenter un Fonds de coopération transfrontalière, comme le demandent certains acteurs de nos territoires.

**Nous demandons donc à nos Etats de faire preuve de volonté politique afin de créer les conditions d'un véritable développement européen aux frontières du Luxembourg, une coopération à égalité entre collectivités françaises, allemandes et luxembourgeoises. Cela doit passer par la mise en place d'une compensation fiscale pérenne.**

## Premier·es signataires :



### **Martine ETIENNE**

Députée LFI-NUPES de Meurthe-et-Moselle

### **Caroline FIAT**

Députée LFI-NUPES de Meurthe-et-Moselle,  
Vice-Présidente de l'Assemblée nationale

### **Charlotte LEDUC**

Députée LFI-NUPES de Moselle

### **André CASONI et Dominique GROS**

Maires honoraires de Villerupt et de Metz  
Association "Au-delà des Frontières"



### **Verena HUBERTZ**

Députée SPD au Bundestag pour la circonscription de  
Trèves et Trèves-Saarburg

### **Emily VONTZ**

Députée SPD au Bundestag pour la circonscription de  
Sarrelouis

### **Lena WERNER**

Députée SPD au Bundestag pour la circonscription de  
Bitburg

### **Wolfram LEIBE**

Maire SPD de Trèves

## Cosignataires :

### **Patrick ABATE**

Maire de Talange, Président de l'ADEC57,  
ancien Sénateur

### **Matthieu CALVO**

Maire de Piennes

### **André CORZANI**

Maire de Joeuf

### **Adrien ZOLFO**

Maire de Saulnes

### **Laurent DREYFUS**

Conseiller régional Grand Est  
(groupe « Les Ecologistes »)

### **Cécile GERMAIN-ECUYER**

Conseillère régionale Grand Est  
(groupe « Les Ecologistes »)

### **Géraldine KRIN**

Conseillère régionale Grand Est  
(groupe « Les Ecologistes »)

### **Eliane ROMANI**

Présidente du groupe « Les Écologistes »  
au Conseil régional du Grand Est

### **Jean-François SECONDE**

Conseiller régional Grand Est  
(groupe « Les Ecologistes »)

### **Gilles BLASI-TOCCACCELI**

1er Adjoint au Maire d'Audun-le-Tiche

### **René FELICI**

Délégué au Maire d'Audun-le-Tiche, Vice-  
Président du SIVOM de l'Alzette

### **Danielle BORI**

Conseillère municipale à Metz (groupe « UNIS pour Metz »)

### **Guy HARAU**

Conseiller municipal à Thionville (groupe « Thionville en  
mieux »)

### **Pierre LAURENT**

Conseiller municipal à Metz (groupe « UNIS pour Metz »)

### **Denis MARCHETTI**

Conseiller municipal à Metz (groupe « UNIS pour Metz »)

### **Sébastien MARX**

Conseiller municipal à Metz (groupe « UNIS pour Metz »)

### **Philippe NOLLER**

Conseiller municipal à Thionville (groupe « Thionville en  
mieux »)

### **Pascal DEBAY**

Secrétaire de la CGT Grand Est en charge des questions  
européennes et transfrontalières

### **Philippe MANENTI**

Président du Comité de défense et d'initiatives des  
frontaliers au Luxembourg

# LE TRAVAIL FRONTALIER AU BÉNÉFICE DES COLLECTIVITÉS FRONTALIÈRES ET DE LEURS HABITANT·ES

## Estimations

Commune	NB frontaliers	hypothèse basse (3,5%)	hypothèse haute (4,5%)
Metz	5 580	5 022 295,74 €	6 457 237,38 €
Thionville	9 080	8 172 481,24 €	10 507 475,88 €
Terville	1 520	1 368 080,56 €	1 758 960,72 €
Hayange	2 840	2 556 150,52 €	3 286 479,24 €
Longwy	3 170	2 853 168,01 €	3 668 358,87 €
Mont-Saint-Martin	1 660	1 494 087,98 €	1 920 970,26 €
Villerupt	3 420	3 078 181,26 €	3 957 661,62 €

Commune	NB frontaliers	hypothèse basse (3,5%)	hypothèse haute (4,5%)
Perl	2150	2 233 103,95 €	2 871 133,65 €
Trèves	8740	9 077 827,22 €	11 671 492,14 €
Bitburg	1230	1 277 543,19 €	1 642 555,53 €
Konz	2020	2 098 079,06 €	2 697 530,22 €
Merzig	2170	2 253 877,01 €	2 897 841,87 €

## Méthode

Pour calculer la somme pouvant revenir au pays d'origine des frontaliers, on peut appliquer le pourcentage de la Compensation Franco-Genevoise (CFG) (3,5% de la masse salariale brute des frontaliers français) ou celui de la compensation que la France reverse à huit cantons suisses en application de l'accord de 1983 (4,5%). La compensation du Luxembourg représenterait alors en 2022 :

- FR : entre 192 et 247 millions €
- ALL : entre 100 et 128 millions €

Cette compensation luxembourgeoise pourrait alors être répartie pour les régions frontalières françaises et allemandes, comme pour la C.F.G., de la façon suivante :

- Communes : 55% = entre 105 400 000 et 135 600 000 € (FR) / entre 55 000 000 et 70 000 000 € (ALL)
- Départements/Länder : 45%

Nombre de frontaliers au 31.03.2022 (chiffres I.G.S.S.) :

- FR : 117 150
- ALL : 52 750

Compensation par frontalier pour les communes :

- FR : (3,5%) 105 400 000 / 117 150 = 900 € / (4,5%) 135 800 000 / 117 150 = 1 157 €
- ALL : (3,5%) 55 000 000 / 52 750 = 1039 € / (4,5%) 70 000 000 / 52 750 = 1 335 €

## Sources

Association "Au-delà des Frontières"

STATEC

IGSS